

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2023 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 09 octobre, les Membres du Conseil Municipal de Freissinières se sont réunis à 18h30 dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 03 octobre conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**Présents :** ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Étaient absents excusés :** M. BOISSET André a donné pouvoir à Mme MESTRE Françoise - Mme LATIL Jessica donne pouvoir à M. BERTHALON Jérôme - M. LEJEUNE Laurent a donné pouvoir à M. BOISSET Philippe

**Quorum :** 6

**Secrétaire de séance :** Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme MESTRE Françoise est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

### ***Point n° 1 - Attribution du marché pour la mise à jour du schéma directeur d'eau potable et réalisation du schéma défense incendie***

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité l'offre de HYDRETTUDES ALPES DU SUD.

### ***Point n° 2 - Validation du règlement du service de l'eau potable***

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité le règlement du service de l'eau potable de la commune de Freissinières.

### ***Point n° 3 - Location appartement 1 - Ecole à Ville***

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le nouveau contrat de location.

Monsieur le Maire clôt la séance.

**Le secrétaire de séance**  
**Françoise MESTRE**



**Le Maire**  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

